

Feu le sénateur Davis était ex-député régional du Conseil de Winnipeg des Chevaliers de Colomb, conseil du 4^e degré, et ex-grand chevalier. En 1940, il avait organisé la campagne en faveur des huttes militaires des Chevaliers de Colomb.

Son aménité, jointe à sa grande force de caractère, ont acquis à feu le sénateur Davis l'estime profonde et durable de tous les sénateurs. A sa veuve et à ses enfants affligés nous offrons nos condoléances; nous ressentons nous aussi la perte que leur fait éprouver le décès d'un gentilhomme et d'un éminent Canadien.

L'honorable W. M. Aseltine: Honorables sénateurs, comme l'a déclaré avec éloquence le leader du Gouvernement (l'honorable M. Macdonald), nous nous réunissons officiellement aujourd'hui pour rendre hommage à nos collègues disparus. Depuis la prorogation en mai dernier, deux de nos collègues respectés sont partis pour l'au-delà et nous nous réunissons ce soir pour honorer leur mémoire. En ce qui me concerne, je préfère louer un homme de ses bonnes actions pendant qu'il vit encore, et je m'y suis toujours attaché. Néanmoins, en une occasion comme celle-ci, il convient de commenter les belles qualités et les bonnes actions de collègues qui sont décédés, et d'apporter toutes les consolations possibles aux êtres chers qui les pleurent.

Donald MacLennan a vécu jusqu'à un âge assez avancé; il avait 77 ans à sa mort. Originaire de cette région des provinces Maritimes où l'on prend la politique très au sérieux, il est devenu l'un des politiques les plus avisés que j'aie connus.

Comme l'a déclaré le leader du Gouvernement, M. MacLennan a commencé, peu après son accession au Barreau de sa province natale, l'exercice du droit au Cap-Breton, et il s'est acquitté de ces fonctions presque jusqu'à sa mort. Il a rendu de longs et de précieux services à la Nouvelle-Écosse, ayant été pendant plusieurs années membre de l'Assemblée législative provinciale. Pendant treize ans il a été un membre très actif de cette assemblée. Je fis sa connaissance presque aussitôt après sa nomination. J'en vins à me lier d'amitié avec lui et à priser au plus haut point l'estime qu'il me portait. Comme on l'a dit, nous l'appelions tous affectueusement "Danny". Il rendait de fréquentes visites à la pièce n° 417, où le sénateur de Blaine-Lake (l'honorable M. Horner) et moi avions coutume de disserter depuis 9 heures du matin jusqu'à 11 heures du soir.

Le sénateur MacLennan était bon avocat. Son solide esprit juridique se manifestait dans ses travaux au Comité. Il avait égale-

ment des opinions personnelles, qu'il ne craignait pas d'exprimer. La finesse de son humour lui a inspiré, à maintes reprises, des allocutions très spirituelles au Sénat. Bref, c'était une forte personnalité, présentant nombre d'aimables particularités.

Il nous manquera beaucoup. Fidèle aux séances du Sénat et aux réunions des comités auxquels il appartenait, il a rendu de précieux services à son pays en s'acquittant si bien de ses fonctions.

Nous offrons à sa veuve et à ses huit enfants nos plus profondes condoléances dans le deuil qui les frappe.

Quelques mots maintenant de feu le sénateur Davis. Ne l'ayant pas rencontré avant sa nomination au Sénat, je ne le connaissais pas aussi bien que le sénateur MacLennan. Tandis que ce dernier fut sénateur pendant treize ans, le sénateur Davis n'a passé qu'environ quatre ans parmi nous, période relativement courte. Ce fut néanmoins un sénateur de premier ordre, qui a représenté avec compétence les villes de Winnipeg et de Saint-Boniface ainsi que cette région de la grande province des Prairies, le Manitoba, d'où vient mon chef (l'honorable M. Haig).

Le sénateur Davis était sympathique et se faisait facilement des amis. Avisé, agressif et heureux en affaires, il a fait bénéficier le Parlement de son expérience du commerce et de la pénétration de son esprit. A ce titre, il a rendu de grands services au Sénat et pris une part importante à nos travaux. Au cours de la dernière session, à la mort du sénateur Doone, il a assumé la présidence du Comité spécial des publications ordurières et indécentes; vers la fin de la session, il en a présenté le rapport final.

Le sénateur Davis possédait une foule de talents. C'était un artiste dont la valeur dépassait l'ordinaire. Quand il se trouvait outre-mer pour assister au Couronnement, je l'ai rencontré à diverses reprises et je me suis rendu compte que sa santé périclitait. Néanmoins, il eut l'énergie de visiter plusieurs galeries et expositions d'art, en plus de s'acquitter de ses fonctions. La dernière fois que je l'ai vu, il s'appêtait à regagner le Canada pour participer activement aux élections fédérales au Manitoba. Étant donné l'état de sa santé, je le mis en garde contre une telle entreprise, mais il estimait que son devoir lui dictait.

Nous regrettons des plus vivement que ce collègue estimé ne soit plus avec nous. A sa veuve et à sa famille nous offrons nos plus profondes condoléances.

L'honorable T. A. Crerar: Honorables sénateurs, je dois me joindre au leader du Gouvernement (l'honorable M. Macdonald) et au chef suppléant de l'opposition (l'honorable